

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député soulève un nouveau grief. Il y a d'autres députés qui voudraient prendre la parole au sujet du grief soulevé par l'honorable représentant d'Essex-Est. Mais, apparemment, le grief du député qui a maintenant la parole a trait au comportement du député d'Essex-Est et, même si bon nombre d'entre nous trouvent peut-être le sujet fort amusant...

Des voix: Bravo, bravo!

L'hon. M. Pickersgill: ...je dirai que le Règlement ordinaire de la Chambre devrait s'appliquer au ministre des Finances (M. Fleming) tout comme aux autres députés, et le ministre devrait, soit parler du grief soulevé par le député d'Essex-Est, soit céder la parole à celui qui voudrait la prendre.

M. l'Orateur: On peut se permettre au cours d'un débat un certain nombre d'allusions personnelles, mais si elles se prolongent, elles finissent évidemment par constituer un nouveau grief.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, la question de Règlement est évidemment factice elle aussi. J'ajoute, à propos de la question soulevée par le député de Bonavista-Twillingate, qu'il savait très bien, quand j'ai commencé à parler, que le préopinant ne m'avait laissé que neuf minutes. Il est clair qu'il cherche maintenant à réduire ces neuf minutes en soulevant cette question de Règlement.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi ne pas vous en tenir à la question?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il y fut un temps où...

L'hon. M. Pearson: Pourquoi ne pas vous abstenir de faire des remarques personnelles?

L'hon. M. Fleming: Il y fut un temps où l'expression «Ne remets pas au lendemain ce que tu peux faire le jour même» signifiait quelque chose, mais c'était évidemment avant celui du député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Pearson: Vous avez encore quatre minutes, pourquoi ne pas en profiter?

L'hon. M. Pickersgill: Pourquoi ne parlez-vous pas du rapport de la Banque du Canada?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada a été une fois renvoyé au Comité permanent de la banque et du commerce. C'était en 1956. Il y avait alors de fortes bonnes raisons pour agir de la sorte. Il y avait eu beaucoup de discussions au sujet de la politique monétaire...

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment, cette année, il n'y en a pas eu!

L'hon. M. Fleming: ...qui avaient apparemment amené le ministre des Finances du jour—c'était à la suite d'un débat de nature générale qui avait eu lieu avant la présentation de la motion, et non au moment où elle a été présentée—à proposer, de son propre chef, que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce pour qu'il l'étudie et expose ses conclusions.

M. Benidickson: Oui, parce que le député de Greenwood (M. Macdonnell) l'avait demandé!

L'hon. M. Fleming: Oui, il y avait eu auparavant des délibérations, et le ministre des Finances de l'époque qui ne semblait pas très enchanté de ce qu'on lui avait dit, a exprimé l'avis qu'il serait bon de renvoyer le rapport à ce comité. C'est la seule fois qu'on a agi ainsi.

L'hon. M. Pearson: On l'a également fait l'année précédente.

L'hon. M. Fleming: C'est la seule fois où le rapport du gouverneur du Canada a été renvoyé à un comité parlementaire.

L'hon. M. Pearson: Apparemment, on l'avait fait l'année d'avant.

L'hon. M. Fleming: Dans d'autres cas, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre des Finances vient de faire une affirmation inexacte. En effet, en 1956, le gouverneur de la Banque du Canada a commencé son témoignage en disant que c'était un plaisir pour lui de se retrouver de nouveau parmi eux, c'est-à-dire les membres du comité.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, tout honnête homme qui consulte le témoignage rendu alors se rend compte que le gouverneur parlait d'une comparaison qui n'avait rien à voir au renvoi du rapport annuel au comité, mais se rapportait à une question tout à fait différente. Il a comparu devant des comités avant aujourd'hui, mais seulement une fois à l'occasion du renvoi du rapport du gouverneur à ce comité. La tactique des membres de l'opposition est ici très claire. Ils veulent se soustraire à toute responsabilité au sujet du contenu de ce rapport... (*Exclamations*) Ils ne veulent pas que le gouverneur conserve la moindre responsabilité à l'égard de ce rapport, ils veulent que cette responsabilité soit assumée par...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il accepte la responsabilité de...